

SEANCE DU 16 mars 2022

Le **seize mars deux mille vingt-deux**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de conseil- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Clément LEPAGE, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Olivier BOICHON, Gérald BUFFARD, Stéphanie PAWLOWSKI, Philippe MONCORGER.

Absent avec pouvoir : Sandrine VEROT (donne pouvoir à Mr Aurélien CHAMPROMIS)

Absent : Thierry GENOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Compte administratif 2021 commune et assainissement
- Compte de gestion 2021 commune et assainissement
- Logements T1, T4, Loyers
- Logements : bail précaire
- Comité consultatif urbanisme
- RPQS
- Subvention Ressins
- Projet MAM : avancement, loyer
- Solidarité Ukraine
- Elections présidentielles et parlementaires
- Questions diverses :
 - Communication
 - Logement de Mr Blanc

COMPTE RENDU:

- **Conseil communautaire** :
 - Vote du budget
 - Révision du projet piscine qui s'avère être sur une zone inondable

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Délibération n°2022/007

Monsieur le Maire transmet à chaque conseiller municipal les documents relatifs à l'exécution du Budget 2021 de la Commune. Il comprend : les recettes et dépenses de la section de fonctionnement, les recettes et dépenses de la section d'investissement et le résultat de l'exercice section par section. Il présente et commente aujourd'hui ces documents puis invite les conseillers municipaux à poser des questions et à émettre des observations. Il se retire ensuite de la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal élit alors, à l'unanimité, Monsieur Olivier BOICHON, 1^{er} adjoint, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Opérations de l'exercice	305 045.39 €	427 208.45 €	
Résultat de l'exercice			122 163.06 €
Résultat reporté			0.00 €
Résultat de clôture			122 163.06 €
Investissement			
Opérations de l'exercice	108 703.68 €	140 347.61 €	
Solde d'exécution			31 643.93 €
Solde d'exécution reporté			31 870.18 €
Résultat de clôture			63 514.11 €
Résultat global			185 677.17 €

➤ **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

➤ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°2022/008

Monsieur le Maire transmet à chaque conseiller municipal les documents relatifs à l'exécution du budget 2021 de la Commune. Il comprend : les recettes et dépenses de la section de fonctionnement, les recettes et dépenses de la section d'investissement et le résultat de l'exercice section par section.

Il présente et commente aujourd'hui ces documents puis invite les conseillers municipaux à poser des questions et à émettre des observations. Il se retire ensuite de la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal élit alors, à l'unanimité, Monsieur Olivier BOICHON, 1^{er} adjoint, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Opérations de l'exercice	24 881.37 €	25 183.79 €	
Résultat de l'exercice			302.42 €
Résultat reporté			10 086.96 €
Résultat de clôture			10 389.38 €
Investissement			
Opérations de l'exercice	15 490.64 €	15 012.20 €	
Résultat de l'exercice			-478.44 €
Résultat reporté			111 836.07 €
Résultat de clôture			111 357.63 €
Résultat global			121 747.01 €

➤ **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

➤ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Délibération n°2022/009

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion établi par le Receveur municipal à la clôture de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte de gestion de l'exercice 2021 et pris connaissance des pièces de comptabilité tenues à sa disposition par le Receveur,

- après avoir constaté que les résultats de ce compte concordaient avec ceux du Compte Administratif 2021 de Monsieur le Maire,

➤ **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°2022/010

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion du service « Eau et assainissement » établi par le Receveur municipal à la clôture de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte de gestion du service « Eau et assainissement » de l'exercice 2021 et pris connaissance des pièces de comptabilité tenues à sa disposition par le Receveur,
- après avoir constaté que les résultats de ce compte concordaient avec ceux du Compte Administratif 2021 de Monsieur le Maire,

➤ **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de gestion du service « Eau et assainissement » du Receveur municipal de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Délibération n°2022/011

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après avoir constaté que le Compte Administratif 2021 de la Commune fait apparaître en :

- ◆ **Section de Fonctionnement : un excédent de 122 163.06 €**
- ◆ **Section d'Investissement : un excédent de 63 514.11 €**

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de **122 163.06 €** comme suit :

- en section d'investissement/recettes du Budget Primitif 2022, au compte **1068 « Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisés » : 122 163.06 €**,

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de **63 514.11 €** comme suit :

- en section d'investissement/recettes au compte **001 « Solde d'exécution positif reporté »**.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 AU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Délibération n°2022/012

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir constaté que le Compte administratif 2021 fait apparaître en:

- ◆ **Section de Fonctionnement : un excédent de 10 389.38 €**
- ◆ **Section d'Investissement : un solde d'exécution positif de 111 357.63 €**

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- en section de fonctionnement/recettes du Budget Primitif 2022, au compte **002 « Résultat reporté »** :
10 389.38 €,

➤ **DECIDE** que le solde d'exécution positif en section d'investissement de **111 357.63 €** sera repris en section d'investissement/recettes au compte **001 « Solde d'exécution positif reporté »**.

LOGEMENTS :

- Logement T1 de La Cure :

Le loyer va être révisé et mis au niveau du marché. Un dossier de locataire est en cours avec l'agence D.

Des travaux sont en cours :

- suppression d'une cloison séjour/cuisine, remplacement des portes de placard de la chambre par notre employé municipal, Mr PRECLOUX.

- peintures

- Logement T4 de La Cure :

Le loyer va être révisé et mis au niveau du marché. Le logement a déjà reçu une visite qui semble avoir retenu l'intérêt. Si un bail est conclu, les travaux de rafraichissements seraient faits par les locataires en échange de loyers. Les closes seront indiquées dans le bail. Le logement serait alors disponible dès le 1^{er} mai.

- Bail précaire :

Mr Grizard demande si la commune a un logement vacant pour une durée maximale de 3 mois.

Nous pouvons lui proposer le logement impasse Captier, disponible le 15 mars en attendant l'installation éventuelle de la MAM dans ce même logement, si sa demande se confirme.

Un bail précaire serait alors proposé.

COMITE CONSULTATIF URBANISME :

Délibération n°2022/013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux élus doivent être désignés pour être délégués du comité consultatif urbanisme de la communauté de communes, un titulaire et un suppléant.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Monsieur Clément LE PAGE, conseiller municipal, pour être délégué titulaire et Monsieur Aurélien CHAMPROMIS pour être délégué suppléant du comité consultatif urbanisme de la communauté de communes.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS)

Le RPQS est à rédiger obligatoirement chaque année sachant que le dernier date de 2015. Avec l'aide de Mr Pierrat du département et de Mr Matray de la communauté de communes, nous sommes à jour pour 2020 et 2021. Le rapport 2021 sera à voter après validation du département.

Cette mise à jour nous est aussi imposée pour obtenir les subventions de l'agence de l'eau et du département dans le dossier Schéma Directeur D'assainissement actuellement dans la phase d'étude.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Présentation par G Buffard

Le repérage des réseaux est commencé. Une réunion a eu lieu le 11 mars dernier. Nous arrivons à la 2^e phase, mais celle-ci ne pourra être faite que si la pluviométrie est suffisante, dans le cas contraire le planning sera décalé sur le premier trimestre 2023.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ANIMATION RESSINS VILLAGE »

Délibération n°2022/014

Monsieur le Maire présente un état du Centre de Loisirs Ressins-Villages concernant les aides aux familles inscrivant leur enfant au CLSH de RESSINS pour les vacances scolaires de Février, Pâques, Eté, Toussaint et Noël 2021. Mme Sylvie CHAMPROMIS retrace l'historique de cette participation.

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 1 591,50 € à l'Association « Animation Ressins Villages ».

PROJET MAM :

Mme Lapiere Marine et Mme Santo Laetitia nous ont fait un point sur leur avancement du projet :

Le Règlement est rédigé,

- Une enquête de secteur est en cours,
- Les demandes d'agrément sont faites,
- Les formations sont en cours,
- La visite de la maison par la PMI est prévue le jeudi 17 mars à 16h00,
- Le fournisseur de repas est défini.

Les 2 associées viennent à Nandax le jeudi 17 dès 14h00 pour faire un point planning, et voir le délai pour l'autorisation ERP.

SOLIDARITE UKRAINE

Délibération n°2022/015

Considérant l'urgence humanitaire liée à la situation en Ukraine et la nécessité de mettre en place rapidement des capacités de soutien, d'accueil et d'accompagnement de populations touchées par le conflit.

Considérant la capacité juridique et logistique du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne de centraliser le concours financier des communes et de constituer un fonds de solidarité.

Vu la réunion de Maires de l'arrondissement de Roanne du 1^{er} mars 2022 et l'approbation unanime d'un concours financier de chaque commune à hauteur d'un euro par habitant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

➤ **DECIDE** d'apporter un concours financier à hauteur d'un euro par habitant, soit un montant de 534 euros au fonds de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.

➤ **DECIDE** de verser le montant de ce concours financier au centre communal d'action sociale de Roanne

➤ Ce crédit sera prélevé du compte 6745 du budget communal.

➤ Le Maire, le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente.

CONTRAT MME BRACQ

Délibération n°2022/016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison du besoin de personnel au niveau de la cantine et de la garderie,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face au besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1er mars 2022 pour une période de 2 mois.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6413.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Avancement du dossier de subvention de 2016 pour la salle des fêtes :

Mr Olivier BOICHON nous expose que la demande de versement de la subvention n'ayant jamais été faite, tous les documents nécessaires (factures, tableau récapitulatif visé par le Trésor Public...) sont maintenant réunis... Le dossier complet a donc été envoyé, sachant qu'il y a 1 mois de délai d'instruction avant le versement de la somme de 8739 euros.

- Elections Présidentielles du 10 et 24 avril et élections Parlementaires du 12 et 19 juin :

Mr Roger SANDRI expose qu'en vue des élections présidentielles prévues le 10 et 24 avril 2022 et parlementaires prévues le 12 et 19 juin 2022, nous devons organiser la présence de 3 personnes au bureau de vote sur les tranches horaires suivantes : 8h00/10h30, 10h30/13h00, 13h00/15h30, 15h30/19h00 puis le dépouillement.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

- Communication :

Mr le Maire expose que la famille Bonin s'attendait à un article dans le bulletin municipal sur le passé communal de Mr Robert Bonin. Afin de traiter cette demande, le conseil propose de faire un article cet été.

- Maison de Mr BLANC :

Mme Pinsault des services sociaux du département est venue voir l'état de la maison.

Devant l'état d'insalubrité de celle-ci, la commune va être obligée de faire nettoyer les 2 logements avant l'été.

- Finance :

Mr FRACHISSE a terminé l'audit financier de la commune. La présentation sera faite dans les jours à venir pour les membres de la commission finance dans un premier temps.

Conseil Municipal des Jeunes :

- Des Affiches recyclages sont en cours de création
- Tri sélectif au niveau de la cantine : Une Enquête a été faite auprès des parents d'élèves, une sensibilisation est mise en place auprès des élèves
- Un Concours de dessin est en préparation : un règlement est en cours d'élaboration. Le concours se passera d'avril à juin sur le thème du printemps.

La séance est levée à 23h20.

Prochaine réunion le 6 avril 2021.